

Quels risques, quelles responsabilités pour les collectivités territoriales ?

Après Paris, Lyon, Grenoble, Mont-Genève, voici venue la première rencontre de l'AFAC pour la région « Grand Nord » de l'AFAC.

Au lendemain de plusieurs réformes ayant déjà eu ou susceptibles d'avoir des effets sur les collectivités, il devient nécessaire, en 2016 plus que jamais, de donner une vision actualisée, prospective et bien sûr préventive, des risques et responsabilités pesant sur les collectivités territoriales après la réforme de l'urbanisme, de la commande publique, des collectivités elles-mêmes, ou encore la réforme des juridictions financières.

Conformément à leur mission, les avocats et plus encore ceux qui sont réunis au sein de l'AFAC ont souhaité réunir élus, magistrats, universitaires, opérationnels, pour réfléchir ensemble à deux questions fondamentales : A quelles nouvelles responsabilités les collectivités territoriales doivent-elles se préparer ? Quels sont les risques juridiques pour demain ?

Résolument prospectif, l'objectif de cette première « journée de Lille de l'AFAC » est donc de rechercher l'échange entre les principaux professionnels du droit concernés et les collectivités.

Martine CLIQUENNOIS
Avocat au Barreau de Lille
Vice Présidente de l'AFAC
Directrice Scientifique du Colloque

Philippe GAILLARD
Avocat au barreau de Grenoble
Président de l'AFAC

CONDITIONS GENERALES

Participation aux frais

100 € TTC par personne, incluant l'invitation au déjeuner

Lieu du colloque

Grand Salon de l'Hermitage Gantois
224 rue de Paris
59000 LILLE

Inscription

L'inscription se fait à l'aide du bulletin d'inscription ci-joint, qui peut être dupliqué pour plusieurs inscriptions, à retourner **avant le 1er mars 2016** à l'attention de Madame Delphine SAUVET, Cabinet ADEKWA, 157 bis avenue de la Marne, 59700 MARCQ EN BAROEUL. Le règlement s'effectue en un chèque libellé à l'ordre de « AFAC Colloque Lille 2016 » ou par bon de commande pour les collectivités territoriales. Sont considérés comme inscrits les participants qui ont retourné le bulletin d'inscription, accompagné du règlement ou d'un bon de commande pour les collectivités. Les annulations devront être effectuées par courrier ou par mail. Au-delà du 10 mars 2016, celles-ci ne pourront faire l'objet d'aucun remboursement, mais il est possible de se faire remplacer.

Formation

Cette journée peut faire l'objet d'une attestation de formation. Pour les avocats, elle est évaluée à 7 heures de formation.

Inscriptions et renseignements

Delphine SAUVET ou Victor MOLLET
Cabinet Avocats ADEKWA
157 bis avenue de la Marne,
59700 MARCQ EN BAROEUL
Tél. 03 20 65 65 80
Mails :
d.sauvet@adekwa-avocats.com
v.mollet@adekwa-avocats.com

Attention : nombre de places limité à 70 personnes !

LES INTERVENANTS :

- Mme Joëlle ADDA, Présidente du Tribunal Administratif de Lille
- M. Paul-Louis ALBERTINI, Président de Chambre à la Cour Administrative d'Appel de Douai
- M. Aurélien BAUDU, Maître de Conférences en droit public, ERDP Univ. Lille
- Me Jean CAPIAUX, Avocat au Barreau de Paris, Président honoraire AFAC
- Me Martine CLIQUENNOIS, Avocat au Barreau de Lille, Vice Présidente de l'AFAC,
- Me Cathy DAGOSTINO, Avocat au barreau de Lille
- M. Dominique DELBOUR, DRFIP, Trésorier de la Ville de Roubaix
- M. le Président de la Cour Administrative d'Appel de Douai
- Mme Amélie FORT-BESNARD, Premier Conseiller à la Cour Administrative d'Appel de Douai
- Me Philippe GAILLARD, Avocat au Barreau de Grenoble, Président de l'AFAC
- Me Daniel GUILMAIN, Avocat au barreau de Lille
- Me Cécile JANURA, Avocat au Barreau de Paris
- M. Michel LASCOMBE, Professeur agrégé de droit public, Sciences Po Lille, ERDP Univ. Lille
- M. Jean René LECERF, Président du Conseil Départemental du Nord, Président de la commission des finances locales de l'assemblée des départements de France
- M. Jacques LEPERS, Vice Président du Tribunal Administratif de Lille
- M. Yvan MEUNIER, DRFIP, Trésorier de Vouziers dans les Ardennes
- M. Christophe MONDOU, Maître de Conférences en droit public, ERDP Univ. Lille
- M. Olivier NIZET, Président assesseur à la Cour Administrative d'Appel de Douai
- M. Jean François RAPIN, Maire de Merlimont, Président de l'Association des Maires du Pas de Calais, Président de l'Association des Maires des communes du littoral, ainsi qu'un membre du CA de l'Association
- Me Alain VAMOUR, Avocat au barreau de Lille
- M. Olivier YEZNIKIAN, Vice Président de la Cour Administrative d'Appel de Douai

LILLE

VENDREDI 18 MARS 2016

Grand Salon de
L'Hermitage Gantois
224 rue de Paris
59000 LILLE
Métro ligne 2,
Mairie de Lille

**7^{ème} Colloque Régional
de l'Association Française
des Avocats conseils auprès
des Collectivités territoriales (AFAC)**

**Quels risques,
quelles responsabilités
pour les collectivités territoriales ?**



Quels risques, quelles responsabilités pour les collectivités territoriales ?

8h30

Accueil des participants

9h

Ouverture du Colloque

Maître Philippe GAILLARD, Président de l'AFAC

Maître Martine CLIQUENNOIS, Avocat Cabinet ADEKWA Lille Métropole, Vice Présidente de l'AFAC, Directrice Scientifique du Colloque

Monsieur Jean René LECERF, Président du Conseil Départemental du Nord, Président de la commission des finances locales de l'assemblée des départements de France

Monsieur Jean François RAPIN, Maire de Merlimont, Président de l'Association des Maires du Pas de Calais, Président de l'Association des Maires des communes du littoral

Monsieur le Président de la Cour Administrative d'Appel de Douai

9h30

Première table ronde : Quels risques financiers, comptables, fiscaux ?

Sous la présidence de Monsieur Jean René LECERF, Président du Conseil Départemental du Nord, Président de la commission des finances locales de l'assemblée des départements de France.

Quelles contraintes sur les budgets locaux ?

M. Christophe MONDOU, Maître de Conférences en droit public, Equipe de Recherches Droits et perspectives du droit de l'Université de Lille

Fiscalité locale : risques et contraintes ?

M. Aurélien BAUDU, Maître de Conférences en droit public, Equipe de Recherches Droits et perspectives du droit de l'Université de Lille

Quel dialogue de l'élu avec le comptable public ? Deux expériences

- Le conseil aux petites collectivités
M. Yvan MEUNIER, Trésorier de Vouziers dans les Ardennes
- Le comptable public et la gestion des risques
M. Dominique DELBOUR, Trésorier de la Ville de Roubaix

Les collectivités territoriales doivent-elles encore craindre les juridictions financières ?

M. Michel LASCOMBE, Professeur agrégé de droit public, à Sciences Po Lille, Equipe de Recherches Droits et perspectives du droit de l'Université de Lille

Dialogue avec la salle

11h

Deuxième table ronde : Quels risques, quelles responsabilités en matière de gestion des personnels ?

Sous présidence de M. Paul-Louis ALBERTINI, Président de Chambre à la Cour Administrative d'Appel de Douai.

Le harcèlement moral devant le juge administratif : illustrations et enjeux

M. Olivier NIZET, Président assesseur à la Cour Administrative d'Appel de Douai

Nouveaux risques en matière de gestion des personnels ? : la montée en puissance des risques psycho sociaux

Me Cécile JANURA, Avocat au Barreau de Paris

Dialogue avec la salle

Déjeuner Estaminet Gantois

12h

Quels risques, quelles responsabilités pour les collectivités territoriales ?

13h30

Reprise des travaux

Troisième table ronde : Quels risques, quelles responsabilités en matière de contrats publics ?

Sous présidence Madame Joëlle ADDA, Présidente du Tribunal Administratif de Lille

Le renouveau des contentieux contractuels : les apports des jurisprudences récentes

M. Jacques LEPERS, Vice Président du Tribunal Administratif de Lille

Commande publique : Risques et responsabilités relevant de l'exécution des contrats

Me Daniel GUILMAIN, Avocat au barreau de Lille

L'ingénierie contractuelle au service de l'action économique des collectivités : quels risques ?

Me Cathy DAGOSTINO, Avocat au barreau de Lille

Dialogue avec la salle

15h00

Pause

15h20

Quatrième table ronde : Quels risques, quelles responsabilités en matière d'urbanisme ?

Sous présidence de M. Olivier YEZNIKIAN, Vice Président de la Cour Administrative d'Appel de Douai

La prise en compte des enjeux environnementaux en urbanisme : comment et pourquoi ?

Mme Amélie FORT-BESNARD, Premier conseiller à la Cour Administrative d'Appel de Douai

Les conséquences de l'instruction par les communes et la prise de compétence EPCI

Me Alain VAMOUR, Avocat au barreau de Lille

Témoignage de l'Association des Maires du Pas de Calais, représentée par un membre de son Conseil d'Administration

Dialogue avec la salle

16h40

Synthèse du colloque (à deux voix)

M. le Président de la Cour Administrative d'Appel de Douai
Me Jean CAPIAUX, Avocat au Barreau de Paris, Président honoraire de l'AFAC

Grand Salon de l'Hermitage Gantois
224 rue de Paris
59000 LILLE

Colloque permettant de valider 7 heures de formation continue pour les avocats

12 h

7ème COLLOQUE REGIONAL AFAC

Colloque de Lille 18 mars 2016

Quels risques, quelles responsabilités pour les collectivités territoriales ?

Bulletin d'inscription à la journée du 18 mars 2016

Ce bulletin nominatif est valable pour une seule personne. Il est possible d'en faire des photocopies pour des inscriptions multiples.

Mme M.

Nom : Prénom :

Fonction :

Service :

Collectivité ou organisme :

Adresse :

Code postal : __/__/__/__ Ville :

Téléphone (conseillé) :

Mail (obligatoire) :

S'inscrit au colloque AFAC de Lille du 18 mars 2016

Ne pourra pas participer au colloque AFAC de Lille du 18 mars 2016

Joint un chèque (ou bon de commande) de 100 euros par personne à l'ordre d'AFAC-colloque Lille 2016, incluant le déjeuner sur place à l'Estaminet Gantois

Merci de bien vouloir remplir ce bulletin en lettres capitales et de le renvoyer avant le 1er mars 2016 à :

Delphine SAUVET
ADEKWA formation
Les Rives de la Marque
157 Avenue de la Marne
59700 MARCQ en BAROEUL
d.sauvet@adekwa-avocats.com
Tél. 03 20 65 65 80